

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton d'Attichy

MAIRIE DE TRACY-LE-MONT 60170

**ARRETE DU MAIRE N° 2018.55
NUMEROTATION LINEAIRE**

Le Maire de Tracy le Mont,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-28,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2011 décidant l'instauration de la numérotation linéaire dans la commune,
Vu l'arrêté 2015.24 en date du 05 mai 2015,
Compte tenu de la décision de La Poste en date du 02 juillet 2018 de ne plus distribuer le courrier correspondant à l'ancienne numérotation,

ARRETE :

Article 1 : La numérotation linéaire est instaurée sur la commune, supprimant définitivement l'ancienne numérotation.

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée :

- La Poste de Thourotte
- Brigade de Gendarmerie de Choisy-au-Bac
- Au Centre de Secours d'Attichy

AFFICHAGE EN MAIRIE

qui seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tracy-le-Mont, le 06 septembre 2018

**Le maire,
S. VALENTE- LE HIR**

